



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 26 octobre 2018

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Secrétaire de séance:

Evelyne MAUBRUN

Date de la convocation: 16/10/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE,

Représentation: Solange PARAGE par Annette DELAGE

Excusés:

Absents:

INSCRIPTION SUR LE FICHER PROTOCOLAIRE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Monsieur le Maire présente le tableau protocolaire du département de la Charente et propose aux conseillers de le remplir.

PROJET EOLIEN FEUILLADE-SOUFFRIGNAC

Conformément à l'article 12 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique concernant le parc éolien de Feuillade et Souffrignac, le Conseil Municipal de la commune est appelé à donner son avis à partir du 20 septembre 2018 jusqu'au 6 novembre 2018 inclus sur d'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Feuillade et Souffrignac.

L'article 142 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales étendant aux communes de moins de 3 500 habitants **l'obligation de fournir aux membres du Conseil Municipal une note explicative du projet avant toute délibération portant sur une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement** (installation ICPE dont font partie les parcs éoliens).

Présentation de la note explicative « officielle » aux membres du Conseil Municipal (voir document joint).

Le maire présente quelques photos-montages transmis par la société ABO WIN depuis plusieurs lieux du territoire à différentes distances des éoliennes.

Plusieurs courriers et un photo-montage transmis par une habitante de la commune a fait réagir le Maire l'obligeant à y répondre.

Concernant la photo-montage d'une vue des éoliennes à partir d'une prise de vue de la zone du « Rocher » à Mainzac, le Maire précise (avec schéma et explication géographique) que ce document est totalement faux et ne représente en rien la vérité et demande donc à l'intéressé de ne plus transmettre de faux-document à la population.

Concernant le courrier d'une famille de Mainzac sur d'éventuelle problématique visuelle ou stroboscopique, il est précisé que la première habitation de Mainzac se trouvant à 1.500Km, la problématique visuelle est très subjective et l'effet stroboscopique sera totalement inexistant à cette distance.

A la suite de ces quelques explications, M. le Maire propose un vote pour avis à bulletin secret.

A la question posée : **Êtes-vous POUR ou CONTRE le projet Eolien Feuillade – Souffrignac ?**

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votant = 11

Vote **POUR** = 8

Vote **CONTRE** = 3

Abstention = 0

Rattraper

PRESENTATION DE DIFFERENTS TRAVAUX SUR LA COMMUNE

• **Travaux sur le village de Labadias**

○ Travaux de réfection de 170ml de la voie communale (en arrivant à Labadias), nous avons un seul devis arrivé à ce jour d'un montant d'environ 5 722€ TTC. M. le Maire est en attente de deux autres devis.

○ Chemin communal (limitrophe avec la commune de Javerlhac) passant le long d'une mare. Il est prévu de partager le travail et le coût avec la commune de Javerlhac, la mise en sécurité de la mare est organisée par Javerlhac et la voirie doit être refaite (en gravier blanc uniquement). Coût estimé environ 500 - 700 € HT par commune.

• **Travaux Eglise de Mainzac**

○ Il y a actuellement un problème avec le lambris sous la voute au milieu de l'Eglise probablement dû aux différents problèmes de toitures depuis de nombreuses années. M. le Maire précise qu'il y a toujours eu un problème au niveau de la toiture, il y a tous les ans un passage d'un professionnel pour remettre quelques tuiles qui glissent. Un devis avait été réalisé il y a 1 ou 2 ans donnant un coût d'environ 20 000€ pour refaire la toiture.

Un premier devis (1590€HT : entreprise BULTEAU Marc) est transmis dû en grande partie à la mise en place d'un échafaudage. Mme Verlhac demande un second devis. En attendant les travaux, M. le Maire propose de fermer l'Eglise. Un panneau d'information sera mis en place début novembre.

○ Problème avec le tableau de commandes cloches : Le tableau de commande datant de 1968, celui-ci est vieux. Il y a eu un problème fin d'octobre 2018, l'entreprise BODET est intervenue pour la réparation mais il est précisé que cela ne devrait pas tenir longtemps. Un devis de remplacement est proposé (2 082 €TTC).

• **Travaux sur le village de la Ferrière :**

○ Devant les problèmes d'inondations importantes l'année dernière au niveau du chemin du Gîte (village de la Ferrière), M. le Maire propose la mise en place d'un caniveau avec grille sur la voie communale afin d'améliorer l'écoulement des eaux provenant du terrain au-dessus. Cet écoulement enverrait l'eau sur le terrain de M. Sassier. Celui-ci a donné son accord.

○ Afin d'améliorer la sécurisation des deux entrées du village le long de la départementale, le Conseil ayant refusé la mise en place de panneau limitant la vitesse, il est proposé la mise en place de haie de ralentissement. Une étude est en cours avec le département.

• Travaux de canalisation d'eau potable sur la D93 (Charras-Mainzac) : renouvellement d'environ 870m de canalisation.

PRESENTATION DU RAPPORT DU SIAEP 2017

Présentation du rapport par M. le Maire.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE2 DE COMMUNES

Présentation du rapport par M. le Maire et vote à l'unanimité des membres présents.

MISE EN PLACE D'UN REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Présentation par M. le Maire du nouveau dispositif de contrôle des listes électorales remplaçant la commission électorale. La liste électorale sera dorénavant mise à jour automatiquement en lien avec l'INSEE, une commission de contrôle est créée pour la vérification.

Les membres de cette commission sont :

- 1x conseiller municipal titulaire : Gervais Jean-Luc
- 1x conseiller municipal suppléant : Verlhac Brigitte
- 1x délégué administratif : Grégory Gaillard
- 1x délégué (tribunal de grande instance) : Charrière Amandine

INFORMATIONS DIVERSES

- Nouveau comptable : Xavier VEILLON, délibération pour l'attribution de l'indemnité. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité au taux de 100% par an.
- Information de la POSTE : nouveau dispositif disponible à l'Agence postale de Marthon pour une aide aux démarches administratives en ligne.
- Présentation de de la Ferme du Rocher (vente de lapins, volailles et chevreaux) et vente de bois de chauffage par Monsieur Marot Alexis.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation par M. BLOT Nicolas du projet de courses d'endurances sur trois jours en 2019 : les 2-3-4 août 2019)
- **Hausses des taxes sur les carburants :** Devant la hausse très excessive du prix des carburants, M. le Maire informe les conseillers d'une manifestation le 17 novembre prochain. Il est proposé d'impliquer les députés de Charentes qui votent ces lois, M. le Maire propose de rédiger une motion à transmettre à toutes les collectivités de la CDC.

Clôture de la séance à 22h